

Master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation »

Parcours n°5 « École inclusive »

PRÉSENTATION DU MASTER 1



Inspé de l'académie de Créteil

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

Année universitaire 2025-2026

U.E. 1 : Construire une culture partagée de l'école inclusive (Tronc commun)

Descriptif

Les enseignements de cette UE visent à faire élaborer aux stagiaires les concepts fondamentaux qui permettent de construire le projet d'une école inclusive. Ces contenus sont organisés autour de trois sous-thèmes :

- Une approche socio-historique du handicap et de l'inclusion scolaire.
- Une acculturation aux enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive
- Une première acculturation, conceptuelle et pragmatique, à la notion de besoins d'apprentissage et de projet de l'élève.

Cette unité d'enseignement a pour objectif de dépasser les clivages traditionnels liés aux types de postes spécialisés et aux effets de catégorisation des élèves afin de faire comprendre les attendus de l'éducation inclusive.

Évaluation (à rendre le 12 janvier) Stéphanie Frigout et Stéphanie Nedellec

Épreuve

Pour tous les groupes

Les stagiaires devront, **en groupe** de maximum cinq personnes, rédiger une fiche de lecture à partir d'un article de recherche dans le champ de l'éducation inclusive choisi dans un corpus donné.

Ils devront ensuite proposer **individuellement** des déclinaisons possibles en lien avec leur dispositif d'exercice à partir d'extraits du texte.

U.E. 2 : Approfondissement et initiation à la recherche

U.E. 2.1 : Dominante professionnelle

Descriptif

Les enseignements d'approfondissement de l'UE 2.1 sont différenciés selon la dominante professionnelle choisie par le stagiaire lors de son départ en formation. Ils sont adaptés aux élèves auxquels il aura à s'adresser sur son type de poste.

Ces contenus concernent la prise en compte des potentialités et des difficultés spécifiques ou problématiques d'apprentissage des élèves et les réponses pédagogiques et didactiques à apporter à leurs besoins d'apprentissage. Ces enseignements visent également la professionnalisation de l'enseignant spécialisé dans ses relations de coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation des élèves.

Évaluation (à rendre le 12 janvier)

Épreuve UE2

Les groupes ULIS/UE (Valérie Barry) :

Dans le cadre d'un travail de groupe, les stagiaires élaboreront, à partir de portraits d'élèves présentant des troubles de l'attention, une analyse des besoins d'apprentissage de ces élèves et des pistes de travail adaptées.

Le groupe RASED-DP (Stéphanie Frigout) :

L'évaluation portera sur une séance de français qui sera menée auprès d'un groupe d'élèves avec des besoins pédagogiques identifiés. L'évaluation portera sur la fiche de préparation (maximum 2 pages) ainsi que sur une analyse qui sera rédigée de manière détaillée de ce qui s'est passée pendant la séance (maximum 2 pages à la suite de la fiche de préparation).

Le groupe RASED-DR (Nadine Gauvain) :

Par binôme, les stagiaires devront élaborer différentes propositions argumentées de médiations à partir d'une vignette d'élève parmi celles proposées.

Le groupe EGPA (Emmanuelle Arbaoui) :

Dans le cadre d'un travail de groupe, les stagiaires proposeront le canevas d'une séance adaptée dans le champ disciplinaire de leur choix.

U.E. 2.2 : Initiation à la recherche et préparation à l'épreuve 2**Descriptif**

La formation à et par la recherche est un axe essentiel de professionnalisation des stagiaires. Elle a pour objectif de leur faire découvrir les méthodologies universitaires de recherche et de les aider à développer une posture professionnelle réflexive qu'ils investiront dans la rédaction d'un dossier professionnel préparant à l'épreuve 2 du CAPPEI.

Ce dossier permet une articulation entre les questionnements professionnels et les savoirs issus des recherches les plus récentes sur la question de l'éducation inclusive, dans un enjeu de problématisation des besoins des élèves et de la construction de réponses à ces besoins.

Évaluation (à rendre le 12 janvier)**Épreuve UE2 (formateur responsable du séminaire recherche)****Pour tous les groupes**

Les stagiaires élaboreront un document de 3 à 6 pages présentant les constats de départ autour d'un groupe d'élèves support à la réflexion pour le dossier les amenant à préciser :

- Le contexte d'exercice
- Le constat de départ
- Le questionnement
- Les médiations envisagées
- Les liens avec deux profils d'élèves
- Les liens avec les attentes institutionnelles

U.E. 2.3 : Les élèves à besoins éducatifs particuliers et les médiations numériques**Descriptif**

L'UE 2.3 articule les notions d'accessibilité pédagogique et de compensation, au cœur de l'éducation inclusive, à une acculturation aux médiations numériques que l'enseignant spécialisé peut mobiliser en réponse aux besoins d'apprentissage de ses élèves.

Cette UE permettra l'appropriation de compétences nécessaires à l'utilisation d'outils numériques et s'appuie sur l'usage de logiciels spécialisés ou non.

Évaluation (à rendre le 12 janvier)**Épreuve (Christophe Couloumy)****Pour tous les groupes**

Les étudiants auront à choisir le travail d'un des TP du semestre qui sera support à leur évaluation.

U.E. 3 : Parcours de professionnalisation

Descriptif

Les enseignements de l'UE 3 sont différenciés en fonction des dominantes professionnelles des stagiaires, mais ils partagent des objectifs communs :

- Connaître finement le contexte d'exercice professionnel et des relations partenariales.
- Construire une posture de professeur-ressource
- Se questionner sur la posture et les enjeux de la personne ressource.

Évaluation (à rendre le 12 janvier)

Épreuve (Wilfrid Ivorra – Nabila Merciris)

Pour tous les groupes

A partir d'un extrait d'article proposé, les stagiaires devront rédiger un écrit réflexif en lien avec leur dispositif d'exercice explicitant en particulier la posture de personne ressource en construction.

----- *Fin du premier semestre* -----

U.E. 4 : Construire une culture partagée de l'école inclusive (Tronc commun)

Descriptif

Cette UE a pour cadre l'apport ou la clarification de connaissances pour aider les enseignants à identifier, analyser les besoins de leurs élèves.

Ces contenus sont organisés autour de 3 sous thèmes :

- Une connaissance du fonctionnement cognitif
- Une approche du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent
- Une interrogation autour des relations avec les familles dans le cadre de l'école inclusive.

Évaluation (à rendre le 30 avril)

Épreuve (Nadine Gauvain)

Pour tous les groupes

Les stagiaires devront élaborer par **groupes** de 3 ou 4 une fiche de lecture d'un des articles proposés par la formatrice. A la fin de celle-ci, chaque étudiant proposera **individuellement** en 5 ou 6 points de possibles implications concernant son propre dispositif (à partir de citations extraites du dit texte).

U.E. 5 : Approfondissement et initiation à la recherche

U.E. 5.1 : Dominante professionnelle

Descriptif

L'UE 5.1, est un prolongement des enseignements d'approfondissement de l'UE2.1. Les enseignements sont différenciés selon la dominante professionnelle choisie par le stagiaire lors de son départ en formation. Ils sont adaptés à son type de poste et de fait aux élèves en bénéficiant.

Les contenus concernent la prise en compte des potentialités et des difficultés spécifiques ou problématiques d'apprentissage des élèves ainsi que les réponses pédagogiques et didactiques à apporter à leurs besoins. Ces enseignements visent également la professionnalisation de l'enseignant spécialisé dans ses relations de coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation des élèves.

Évaluation (à rendre le 30 avril)

Épreuve UE5 : Valérie Barry, **BOTC3** et **TOTC4** ; et Stéphanie Nédellec, **LGTC1**, **LGTC2**

Construction d'un projet d'élève : l'évaluation porte sur une proposition la plus aboutie possible d'un projet personnalisé d'élève attestant de l'évolution de la réflexion sur l'analyse des besoins d'apprentissage des élèves travaillée en séance.

Les critères d'évaluation seront précisés en cours.

U.E. 5.2 : Initiation à la recherche et préparation à l'épreuve 2

6

Descriptif

La formation à et par la recherche est un axe essentiel de professionnalisation des stagiaires. L'UE 5.2 a pour objectif d'aider les étudiants à développer une posture professionnelle réflexive qu'ils investissent dans la rédaction d'un dossier professionnel, préparant à l'épreuve 2 du CAPPEI.

Ce dossier permet une articulation entre les questionnements professionnels et les savoirs issus des recherches les plus récentes sur la question de l'éducation inclusive, dans un enjeu de problématisation des besoins des élèves et de la construction de réponses à ces besoins.

Évaluation (à rendre le 30 avril)

Épreuve UE5 (formateur responsable du séminaire)

Pour tous les groupes

Les responsables de chaque séminaire évalueront la qualité des pratiques expérimentées proposées dans le dossier professionnel au regard des apports théoriques et institutionnel.

En particulier les liens entre la théorie et :

- Le questionnement
- Les portraits des élèves
- Les médiations, les outils et les adaptations
- La séquence et les séances
- Le bilan et la conclusion

U.E. 5.3 : Les élèves à besoins éducatifs particuliers et les médiations numériques

Descriptif

L'UE 5.3 en continuité de l'2.3 articule les notions d'accessibilité pédagogique et de compensation, au cœur de l'éducation inclusive, à une acculturation aux médiations numériques que l'enseignant spécialisé peut mobiliser en réponse aux besoins d'apprentissage de ses élèves.

Cette UE permettra l'appropriation de compétences nécessaires à l'utilisation d'outils numériques et s'appuie sur l'usage de logiciels spécialisés ou non.

Évaluation (à rendre le 30 avril)

Épreuve UE5 (Christophe Couloumy)

Pour tous les groupes

Les étudiants auront à choisir le travail d'un des TP du semestre qui sera support à leur évaluation.

Descriptif

Les enseignements de l'UE6 partagent des objectifs communs suivants :

- Connaître finement le contexte d'exercice professionnel et des relations partenariales.
- Construire une posture de professeur-ressource.
- Connaître finement les besoins des élèves dont les stagiaires ont la responsabilité et construire des réponses pédagogiques adaptées.

Évaluation (à rendre le 30 avril)

Épreuve 6 – (Wilfrid Ivorra)

Pour tous les groupes

En 3 pages maximum, par groupe de 3, analyser une situation proposée et en dégager les conditions qui en feraient une action de personne ressource au service de l'école inclusive

Livret d'accueil CAPPEI

Promotion LEVINE

INSPE de l'Académie de Créteil
2025 – 2026

« L'élève, pour être un élève, a besoin d'être à la fois un élève et un "Nous" c'est à dire quelqu'un qui a les mêmes droits que n'importe qui de s'instaurer "penseur du monde". »

Jacques Lévine (2008)



Jacques Lévine est né en 1923 et mort en 2008. Docteur en psychologie et psychanalyste français, il s'est très tôt intéressé à la pensée des enfants ; intérêt qui s'est renforcé par son travail de consultant en psychologie à l'hôpital Necker-Enfants malades. Convaincu qu'**éduquer est une affaire complexe**, qui met en jeu des personnes dans une relation toujours à réélaborer, Jacques Lévine consacre ses recherches à l'accompagnement des enfants en difficulté et au soutien de leurs enseignants en s'appliquant à faire dialoguer pédagogie et psychanalyse.

En 1973, lors d'une réunion de travail, une enseignante s'exclame : " Vos considérations intellectuelles ne m'intéressent pas pour l'instant. Je suis préoccupée par le cas d'un enfant."

Jacques Lévine improvise alors la première séance de ce qui deviendra le groupe de Soutien au Soutien, groupe d'analyse de la pratique pour les enseignants inspiré des travaux de Michael Balint. En 1993, Il fonde avec Jeanne Moll l'Association des Groupes de Soutien au Soutien (AGSAS) en partant du postulat que "**Tel qui veut soutenir a lui-même besoin d'être soutenu**".

Ces groupes se réunissent pour traiter d'un cas concret délicat exposé par un participant, dans une solidarité où chacun fait sienne la situation problématique. Dans la centration sur la compréhension de « la logique de l'autre », celui qui pose difficulté, transforme la « pratique relationnelle ». Jacques Lévine y voit une introduction « à une nouvelle éthique de la relation ». Ce dispositif invite ainsi à trois modifications de la perspective pédagogique : l'école n'est pas seulement un lieu d'apprentissage mais aussi un lieu de vie, l'enfant n'est pas uniquement un élève mais plus globalement un être humain, les problèmes scolaires touchent potentiellement toutes les dimensions de son être et de sa vie.

Dans son souci également de reconnaître l'enfant comme « *un interlocuteur valable* », dans sa qualité d'être pensant parmi les autres, Jacques Lévine crée les Ateliers de Réflexion sur la Condition Humaine (ARCH) d'où sont issus les Ateliers de philosophie-AGSAS et les ateliers Psycho-Lévine, rebaptisés Atelier d'Empathie AGSAS. Le premier dispositif invite les élèves, en tant qu' « habitant du monde » à participer au grand débat humain sur les questions essentielles. Le second, les convie à mettre en route leur pensée et à s'aventurer vers l'autre et son ressenti à partir d'une seule et même question : « Que peut ressentir quelqu'un qui... ? ». Si, créer une communauté de chercheurs philosophes, c'est l'expression d'une quête de sens qui vivifie le désir de comprendre et donc d'apprendre, Jacques Lévine n'a cessé de militer, jusqu'à la fin de sa vie, pour l'amélioration du sort fait aux enfants à l'école. Il fut l'auteur et le co-auteur de nombreux ouvrages.

Sommaire

LE MOT D'ACCUEIL DE LA RESPONSABLE DE LA FORMATION	4
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	5
ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION CAPPEI	6
UN PARCOURS DE MASTER	7
MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES	7
LA FORMATION EN M1 : UNE DOUBLE ARCHITECTURE	8
PRINCIPES GENERAUX DE L'ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS.....	9
LES PARCOURS DE FORMATION	10
1. ENSEIGNER EN SEGPA OU EREA	10
2. TRAVAILLER EN RASED DANS LES DEUX DOMINANTES	10
3. COORDONNER UNE ULIS OU UNE UE	10
LES FORMATEURS DU POLE ECOLE INCLUSIVE :	10
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	11
COORDONNEES UTILES.....	11
<i>Le service des formations pour l'école inclusive.....</i>	<i>11</i>
LES SITES DE FORMATION.....	11
LES CONSIGNES DU SECRETARIAT POUR L'INSCRIPTION A L'UPEC.....	12
LES EPREUVES DU CAPPEI.....	13
LES EPREUVES	13
COMPOSITION DES COMMISSIONS	13
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	14

Le mot d'accueil de la responsable de la formation

L'école inclusive est à la fois un tournant historique dans l'histoire de l'école française et un enjeu majeur de transformation des pratiques professionnelles. S'il n'est pas simple de définir l'inclusion scolaire, retenons en première intention qu'il s'agit de créer les conditions d'une scolarisation la plus efficace possible pour tous les élèves, offrant à chacun la possibilité de se développer à l'école.

Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance que revêt votre formation à la fois professionnelle et universitaire en mettant en lumière le rôle indéniable que vous jouez ou jouerez dans les mises en œuvre au quotidien des principes propres à l'école inclusive. Votre volonté d'obtenir le CAPPEI vous honore et vous oblige !

À la rentrée, en accord avec le Rectorat qui finance vos droits d'inscription et avec l'INSPE qui prend en charge les frais de votre scolarité, vous serez pleinement inscrits à l'UPEC dans le parcours de master « École inclusive ». Vous aurez donc l'occasion de viser à la fois une certification professionnelle nécessaire pour devenir enseignant spécialisé - le CAPPEI- et un diplôme de master dont ce livret donnera les détails. C'est un notable enrichissement, un approfondissement et une reconnaissance du thème de l'éducation inclusive qui s'inscrit désormais pleinement dans le panorama de la recherche en sciences de l'éducation.

Le master a une ambition : l'articulation du développement des compétences professionnelles des enseignants et de la recherche en éducation. Ces deux mondes s'interpénètrent et la fonction d'un master est de favoriser la formation par la recherche et à la recherche. Le rythme de l'alternance qui sera le vôtre – semaines en INSPE alternant avec semaines en poste – assurera sa dynamique à votre année en mettant en perspective vos pratiques et les enseignements que vous recevrez à l'université.

C'est donc une année de défis personnels et professionnels qui s'ouvre pour vous aujourd'hui. L'ensemble des formateurs se joint à moi pour vous souhaiter une formation sereine, studieuse et accomplie.

STÉPHANIE NÉDELLEC

Dispositions réglementaires

La formation CAPPEI s'inscrit dans les perspectives ouvertes en 2013 :

« [Le service public de l'éducation] reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

Art L. 111-1, Code de l'Éducation – 2013

La formation est organisée conformément aux textes de références :

- Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Circulaire du 12-2-2021 (MENJS - DGESCO A1-3)

- Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé en Annexe I de la Circulaire du 12-2-2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) (MENJS - DGESCO A1-3)

- Présentation générale de la formation et parcours de formation recommandée en Annexe II de la Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) Circulaire du 12-2-2021 (MENJS - DGESCO A1-3)

- Contenu des modules de formation en Annexe III de la Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) Circulaire du 12-2-2021 (MENJS - DGESCO A1-3)

<p align="center">Master « métiers de l'éducation et de la formation » (MEEF) Mention 4 : formation de formateurs Parcours 5 : « École inclusive »</p>		
<p>Le M1 : 324 heures divisées en deux semestres</p> <p>UE 1 et 4 : Tronc commun : construire une culture partagée de l'école inclusive</p> <p>UE2 et 5 : Enseignements d'approfondissement et d'initiation à la recherche</p> <p>UE3 et 6 : Enseignements dans les parcours de professionnalisation</p>	<p>Prépare à la certification CAPPEI et permet la validation du Master 1</p>	<p align="center">Droits d'inscription financés par le Rectorat</p>
<p>Le M2 (facultatif) : 210 heures divisées en deux semestres</p> <p>UE 7 et 11 : Pratiques réflexives de l'éducation inclusive</p> <p>UE 8 et 12 : Construction d'une culture partagée de l'école inclusive</p> <p>UE 9 et 13 : Initiation à la recherche</p> <p>UE 10 : Langue vivante</p>	<p align="center">Prépare au diplôme de master</p>	<p align="center">Les droits à la charge de l'étudiant</p> <p align="center">Les heures de cours sont sur temps personnel : certaines semaines de vacances et certains samedis</p>

Organisation générale de la formation CAPPEI

Un parcours de master

Modalités d'évaluation des connaissances

Pour le M1

Modalité dit du contrôle final, qui implique une évaluation par UE ou ECUE.

Les UE du semestre sont compensables entre elles.

Une note plancher de 7/20 est nécessaire pour donner droit à une compensation entre les notes au sein d'un même semestre.

Une plaquette décrit précisément quelles sont les évaluations et les attendus des formateurs assignés à chacune d'entre elles.

Notez que les évaluations sont pensées en articulation, autant que possible, avec les épreuves du CAPPEI afin de limiter la charge de travail supplémentaire.

Exemple : Dans l'UE recherche, on vous accompagnera dans l'écriture du dossier professionnel de l'épreuve 2. L'évaluation portera sur cet écrit et n'ajoute donc pas de travail spécifique.

Pour le M2 :

Les UE au sein de chaque semestre et entre les semestres sont compensables entre eux. Chaque UE fait l'objet d'une évaluation en contrôle dit final.

Une note plancher de 8/20 est requise pour l'UE du mémoire.

La formation en M1 : une double architecture

La formation CAPPEI est divisée en deux blocs. Le premier est appelé bloc de «**Tronc Commun** ». Il dure 147 heures. Il réunit les étudiants par département. Les groupes se nomment :

LG TC1, pour Livry-Gargan, groupe de tronc commun 1

LG TC2, pour Livry-Gargan, groupe de tronc commun 2

BO TC3, pour Bonneuil, groupe de tronc commun 3

TO TC4, pour Torcy, groupe de tronc commun 4

L'ambition de ce tronc commun est de conduire les stagiaires à se créer une culture partagée de l'éducation inclusive **au-delà des spécificités optionnelles** qui avaient cours traditionnellement depuis l'invention des certifications de spécialisation. **Des enseignants des deux degrés et de différents parcours se retrouvent dans les groupes de tronc commun.**

Le second bloc de formation, d'une durée de 156 heures, est appelé « **Parcours de professionnalisation** ». Les groupes sont ici organisés par type de poste ; les lieux de formation ont été choisis au gré d'une logique numérique.

Rased DP : TOUS stagiaires de la dominante pédagogique.	<i>Lieu de formation : Livry-Gargan</i>
Rased DR : TOUS stagiaires de la dominante relationnelle.	<i>Lieu de formation : Livry-Gargan</i>
ULIS 93 : les stagiaires en poste en ULIS dans le 93	<i>Lieu de formation : Livry-Gargan</i>
ULIS/UE 77 : les stagiaires en poste en ULIS ou UE dans le 77	<i>Lieu de formation : Torcy</i>
ULIS/UE 94 : les stagiaires en poste en ULIS ou UE dans le 94 .	<i>Lieu de formation : Bonneuil</i>
EGPA Académique : TOUS stagiaires de SEGPA	<i>Lieu de formation : Torcy</i>

L'ambition est ici de développer la culture spécifique, articulée à la culture générale de l'école inclusive, liée au poste spécialisé occupé par le stagiaire. Dans ce parcours sont créés des enseignements d'initiation à la recherche : ils serviront à accompagner à l'écriture du dossier professionnel. En plus de séminaires communs, chaque stagiaire bénéficie d'un suivi individualisé et d'une visite conseil sur son dispositif une fois dans l'année par un formateur de l'INSPE.

**Nota bene : chaque stagiaire appartient donc à deux groupes !
Son groupe de tronc commun et son groupe de professionnalisation**

Principes généraux de l'organisation de l'emploi du temps

L'emploi du temps de la formation en INSPE se déroule sur 13 semaines.
Elles sont réparties en trois périodes :

- 6 semaines de Tronc commun
- 7 semaines en approfondissement et professionnalisation en 2 vagues :
 - Vague 1 : Ulis/UE 77, et Egpa Académique : *Torcy*
Ulis/UE 94 : *Bonneuil*
 - Vague 2 : Ulis/UE 93, Rased DP, Rased DR : *Livry Gargan*

Légende :

TC : tronc commun

Pro : Professionnalisation

Appro : Approfondissement (Appro + Pro = « parcours de professionnalisation »)

S : Vacances

J : Jury du master

V1 : vague 1

V2 : Vague 2

Semestre 1 :

	sept-25				oct-25					nov-25				déc-25				janv-26		
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3
	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12
ei		Pro1 V2	App 1 V2	TC 1	TC 2	Pro1 V1	App1 V1							TC 3	TC 4	App2 V1 & 2				

Semestre 2 :

	janv-26		févr-26				mars-26				avr-26				mai-26				juin-26					
	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
	19	26	2	9	16	23	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29
	App 3 V2	App 4 V2	TC 5	TC 6	App 3 V1							App 4 V1	Pro 2 V1&2			App 5 V1&2								

Tous les jours de la semaine sont susceptibles d'être travaillés...

Les parcours de formation

1. Enseigner en Segpa ou Erea ou centre pénitentiaire

Le module de tronc commun (144 h)		
Le module professionnalisation SEGPA (52h)	Le module d'approfondissement Grande difficulté scolaire 1 (52h)	Le module d'approfondissement « Grande difficulté scolaire 2 » (52h)

2. Travailler en RASED dans les deux dominantes

Le module de tronc commun (144 h)		
Le module professionnalisation RASED (52h)	Le module d'approfondissement Grande difficulté scolaire 1 (52h)	Le module d'approfondissement « compréhension des attentes de l'école » (52h)

3. Coordonner une ULIS ou une UE

Le module de tronc commun (144 h)		
Le module professionnalisation ULIS ou UE (52h)	Le module d'approfondissement « Troubles spécifiques du langage et des apprentissages » (52h)	Le module « Troubles des fonctions cognitives » (52h)

Les formateurs du **Pôle Ecole Inclusive** intervenant sur la formation CAPPEI :

- Emmanuelle ARBAOUI
emmanuelle.dulieu@ac-creteil.fr
- Christophe COULOUMY
christophe.couloumy@u-pec.fr
- Stéphanie FRIGOUT
stephanie.frigout@u-pec.fr
- Nadine GAUVAIN
nadine.gauvain@u-pec.fr
- Wilfrid IVORRA
wilfrid.ivorra@u-pec.fr
- Stéphanie NÉDELLEC
stephanie.nedellec@u-pec.fr

Renseignements administratifs

Coordonnées utiles

Le service du Pôle formations pour l'école inclusive

La coordinatrice académique :

Stéphanie FRIGOUT

La responsable du MASTER 1- CAPPEI :

Stéphanie NEDELLEC

01 49 56 37 13

Le secrétariat : Aurélien TROLEZE

pole-ecole-inclusive@u-pec.fr

01 49 56 38 79

Les sites de formation

CAMPUS DE BONNEUIL-SUR-MARNE

ADRESSE

ESPE de l'académie de Créteil-UPEC
Rue Jean Macé
94861 Bonneuil-sur-Marne Cedex
Métro : Pointe du Lac (ligne 8)

ACCES EN TRANSPORTS

- Métro ligne 8 "Créteil-Pointe du Lac" puis bus 393 ou 23 "Stade de Bonneuil"
- RER ligne A "Sucy-Bonneuil" puis bus 393 "Stade de Bonneuil"
- RER ligne C "Choisy-le-Roi" puis bus 393 "Stade de Bonneuil"
- RER ligne D "Créteil-Pompadour" puis bus 393 "Stade de Bonneuil"

CAMPUS DE LIVRY-GARGAN

ADRESSE

45, avenue Jean Zay
BP 57
93891 Livry-Gargan

ACCES EN TRANSPORTS

- Métro ligne 5 "Bobigny-Pantin-Raymond Queneau", puis bus 147 "Charles de Gaulle".
- RER ligne B "Aulnay-sous-Bois" puis bus 613 "Président Kennedy".
- RER ligne E "Le Raincy Villemomble Montfermeil", puis bus 605 "Président Kennedy".

CAMPUS DE TORCY

ADRESSE

2, avenue Salvador Allende
77200 Torcy

ACCES EN TRANSPORTS

- RER A "Torcy", puis 10 minutes à pieds environ.

Les consignes du secrétariat pour l'inscription à l'UPEC

Tout au long de la formation CAPPEI 2025-2026, vous devez **IMPERATIVEMENT** utiliser le courriel professionnel prenom.nom@ac-creteil.fr

Dans la signature de vos mails que vous allez envoyer au secrétariat des formations école inclusive de l'INSPE de Bonneuil (indiquez votre département d'exercice : 77, 93 ou 94 et le module de professionnalisation).

Exemples : Ulis 77/94 TOTC4.

Suivre les démarches pour l'inscription au Master 1 MEEF 4 école inclusive :

Nous vous invitons à **consulter régulièrement votre boîte mail académique**, le service de la scolarité de l'INSPE de Bonneuil va vous envoyer un mail.

Pensez déjà à **préparer les documents** suivants à joindre au dossier **d'inscription Master 1 MEEF 4 école inclusive 2025-2026** :

- Copie de votre **carte d'identité**
- **INE** : sur dernier relevé de notes ou dernière carte d'étudiant (Composé de 11 caractères : 10 chiffres+1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres)
- Copie de **diplômes** (BAC ou équivalent + dernier diplôme obtenu)
- Une **photo d'identité** pour votre carte étudiant 2025-2026 (notez vos prénom et noms (de naissance) au dos SVP)

Une fois ces documents regroupés à **réception du mail de la scolarité de l'INSPE** de Bonneuil, ne tardez pas à compléter le dossier et suivez les recommandations pour **l'envoi du dossier d'inscription**.

Les services numériques, l'accès à la BU et le tarif étudiant ne vous seront accessibles qu'une fois votre inscription administrative finalisée.

Les épreuves du CAPPEI

Les épreuves

- épreuve 1 : une séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.

La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat.

L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

- épreuve 2 : un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.

Ce dossier de 25 pages maximum est communiqué aux membres de la commission au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'épreuve. Il comprend :

- Une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;
- Un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.

Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre.

Plus que le nombre de documents, c'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse.

- épreuve 3 : la présentation pendant 10 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne-ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.). Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.

Composition des commissions

Un IEN EI ou IA-IPR ayant mission EI

Un IEN ou un IPR ou un DASEN ou DASEN adjoint

Un formateur ou conseiller pédagogique impliqué dans la formation n'ayant pas suivi le candidat

Un enseignant spécialisé dans la même spécialité (ULIS, RASED, etc.) et dans le même degré.

Bibliographie indicative

Nota bene : quoique cela puisse paraître une évidence, nous pensons nécessaire de rappeler que l'une des dimensions incontournables de toute formation est le recours à des lectures suivies, nombreuses, assimilées, qui viennent ensuite nourrir la réflexion et donc la pratique. L'expérience nous montre que les stagiaires entretiennent parfois un rapport désinvolte à la lecture, soit qu'ils pensent ne pas en avoir le temps, ne pas en être capables, soit qu'ils estiment que les connaissances issues de la recherche ne communiquent en rien avec les savoirs de la pratique. Nous ne saurions suffisamment insister sur la nécessité des lectures ci-dessous quand elles correspondent soit à la culture générale de l'enseignement spécialisé soit à la dimension spécifique aux postes que vous occupez.

- ARMAGNAGUE, M, & EBERSOLD, S (2021). La fabrique du besoin éducatif particulier. *Agora débats/jeunesses* (87), Presses de Sciences Po.
- ASTOLFI, J. P. (1998). *L'erreur, un outil pour enseigner*. ESF Sciences Humaines.
- BARRY V. (2011). *Identifier des besoins d'apprentissage*. Paris : l'Harmattan.
- BARTH B.M. (2001). *L'apprentissage de l'abstraction*. Paris : Retz.
- BAUDRIT A. (2007). *Relations d'aide entre élèves à l'école*. Bruxelles : De Boeck, coll.
- BENTOLILA A, GERMAIN B. (2019) *L'apprentissage de la lecture*. Les repères pédagogiques. Paris : Nathan.
- BIDEAUD J., LEHALLE H., VILETTE B. (2004). *La conquête du nombre et ses chemins chez l'enfant*. Presses universitaires du septentrion.
- BODIN R. (2018). *L'institution du handicap*. Paris : La dispute.
- CYRULNIK B. (2004). *Les vilains petits canards*. Paris : Odile Jacob
- ECALLE, J., & MAGNAN, A. (2015). *L'apprentissage de la lecture et ses difficultés-2e éd.* Dunod.
- FAYOL M. (2013). *L'acquisition du nombre*. Paris : PUF.
- FAYOL M. ; JAFFRE J.-P (2008). *Orthographe*. Paris : PUF.
- GARDOU, C. (2012). *La société inclusive, parlons-en*. Toulouse : Eres.
- GOLSE B. (2015, 5^{ème} éd.). *Le développement affectif et intellectuel de l'enfant*. Paris : Masson.
- HOUDÉ O. (2004). *La psychologie de l'enfant*. Paris : PUF, coll. Que sais-je ?
- MUCCHIELI R. (2011). *Le travail en équipe : clés pour une meilleure efficacité collective*, ESF éditeur, coll. Formation permanente.
- NICOLAS S. (2007). *Introduction à la psychologie cognitive*. Editions In press concepts psy.
- NOËL M.-P. (2005). *La dyscalculie, développement numérique de l'enfant*. Paris : Solal Eds